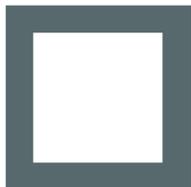


A large, thick, dark red square frame is positioned on the left side of the slide. The bottom-right corner of this frame is cut off and replaced by a series of parallel diagonal lines, creating a sense of depth or a shadow effect.

SÉMINAIRE EIFR

REPORTING INTÉGRÉ : UNE VISION GLOBALE DE LA CRÉATION DE VALEUR

> LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DE
L'INFORMATION FINANCIÈRE ET NON
FINANCIÈRE DES SOCIÉTÉS COTÉES



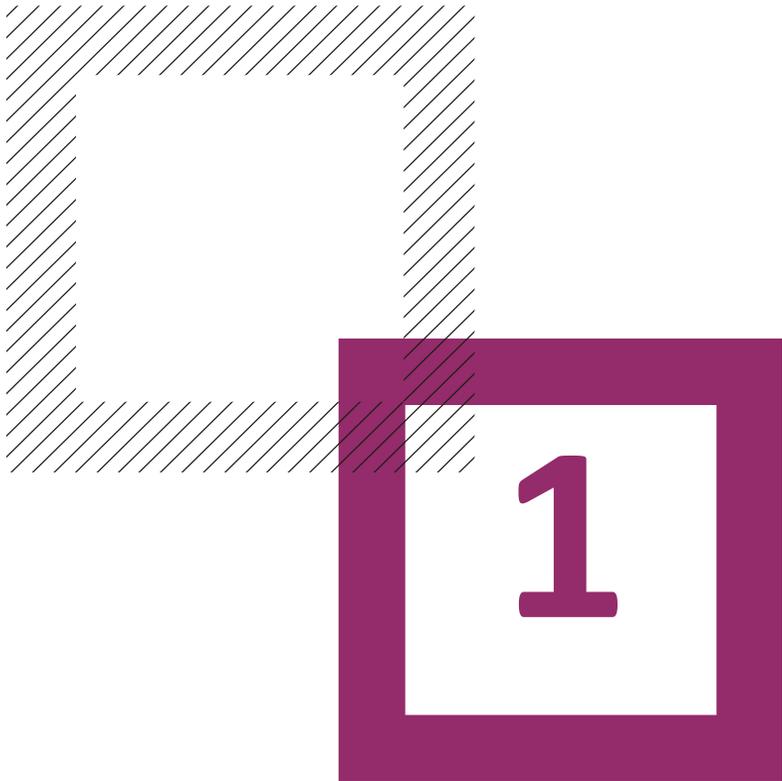
11 mai 2017

Maryline Dutreuil-Bougnac

Direction de la régulation et des affaires internationales

- 1. Un cadre réglementaire de l'information financière intégrant l'extra-financier**
- 2. Les résultats et recommandations du rapport de l'AMF 2016 sur la RSE**
- 3. Les attentes de l'AMF vis-à-vis des émetteurs en matière extra-financière**
- 4. Les évolutions à attendre concernant l'information extra-financière**

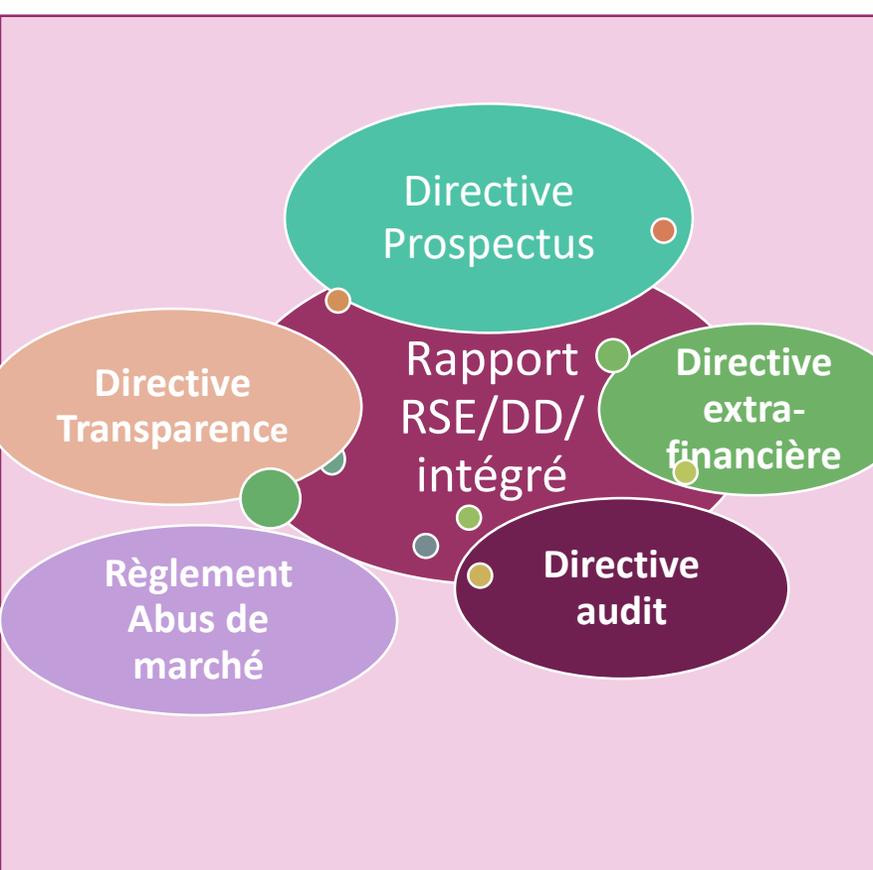
UN CADRE RÉGLEMENTAIRE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE INTÉGRANT L'EXTRA-FINANCIER



1

Une communication financière des émetteurs cotés de plus en plus intégrée

Des textes européens allant dans le sens d'une information plus intégrée...



□ Directive 2013/34 sur l'audit

- Article 19 : Renforcement de la dimension non financière des rapports de gestion : « [...], l'analyse comporte des indicateurs clés de performance de nature tant financière que, le cas échéant, non financière ayant trait à l'activité spécifique de la société [...]» (initialement Article 1-14 alinéa b de la directive 2003/51/CE)
- Article 19 bis : Déclaration non financière (mise en place par la directive 2014/95/UE)
- Article 20 : Déclaration sur le gouvernement d'entreprise (mis en place par la directive 2006/43/CE et repris dans la directive 2013/34/UE)

□ Règlement européen Prospectus n°809/2004

- Section facteur des risques (financiers... mais aussi industriels, sociaux, environnementaux, etc.)
- Description de toute question environnementale pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles
- Rubrique gouvernance

- **Règlement Abus de marché n°596/2014** : un émetteur doit rendre publiques, dès que possible, les informations privilégiées [qu'elles soient financières ou extra-financières] qui le concernent

... même si certains régulateurs sont encore réservés (cf. révision de la directive Prospectus)

LES RÉSULTATS ET RECOMMANDATIONS DU RAPPORT DE L'AMF 2016 SUR LA RSE

1. L'angle d'analyse
2. Les 10 constats les plus marquants
3. Les recommandations renouvelées
4. Les nouvelles recommandations



2

1. L'angle d'analyse

Le contexte normatif

- ❑ Pas de disposition spécifique dans le règlement général de l'AMF
- ❑ Pas d'obligation légale pour l'AMF d'établir un rapport chaque année comme en matière de gouvernance, mais une veille active sur le sujet
- ❑ 3^{ème} rapport de l'AMF sur la RSE (après ceux de 2010 et 2013)

Le champ du rapport RSE

- ❑ Etude centrée sur les principes de transparence, de cohérence et de bonne information
- ❑ L'échantillon : 60 sociétés cotées sur un marché réglementé dont 30 du SBF 120

Nouveautés 2016

- ❑ Illustration des données statistiques avec des exemples nominatifs (*≠ name and shame*)
- ❑ Publication d'un document consolidé sur la doctrine RSE de l'AMF
- ❑ Comparaison de l'information publiée par quelques sociétés françaises et étrangères dans les secteurs de l'industrie agroalimentaire et de l'automobile

2. Les 10 constats les plus marquants (par rapport à 2013)

1	Un nombre moyen de pages consacrées à la RSE en très nette augmentation (+40%/2013)
2	Une transparence méthodologique des indicateurs, même si la comparabilité des indicateurs entre les émetteurs pourrait être améliorée
3	Une transparence inégale entre les émetteurs quant à l'élaboration, au contenu et au périmètre des cartographies des risques
4	Des efforts réalisés par les grandes entreprises (« GE ») pour définir des objectifs chiffrés encadrant leur démarche RSE, mais des progrès encore à accomplir sur leur suivi dans le temps
5	Une progression de l'intégration de la performance extra-financière dans la rémunération variable des dirigeants
6	Quelques émetteurs communiquent désormais sur des éléments extra-financiers dans leur communication financière
7	Un engouement manifeste des GE pour les études et matrices de matérialité
8	La RSE est de plus en plus placée au cœur de la stratégie des émetteurs et considérée comme un véritable levier de performance à long terme
9	Des GE de plus en plus engagées dans une démarche d'intégration des enjeux extra-financiers dans leurs rapports 2015
10	Une communication en construction sur les enjeux liés à la transition énergétique et à l'économie circulaire (=> dispositions applicables qu'à compter des rapports portant sur l'exercice 2016)

2. Recommandations RSE renouvelées ou actualisées

Certaines recommandations formulées ou renouvelées en novembre 2013 ont toujours vocation à s'appliquer, même dans un contexte législatif et réglementaire évolutif

Le support de l'information	Actualisée
Les modalités de présentation de l'information	Reconduite
Le périmètre de l'information	Reconduite
La présentation d'indicateurs	Actualisée
Les objectifs mis en avant par les sociétés	Actualisée
Les risques sociaux et environnementaux	Actualisée
La notation extra-financière	Reconduite
La présentation au sein des comités ou du conseil	Actualisée
La RSE dans la rémunération des dirigeants	Reconduite

3. Les nouvelles recommandations RSE

① Accroître la pertinence de l'information extra-financière

- Effort de concision des messages et sélection des indicateurs
- Effort de hiérarchisation des enjeux

② Mieux décrire le rôle de la RSE dans la stratégie de l'entreprise

- Présentation lisible et concrète de la façon dont la mise en œuvre de la démarche RSE contribue à la stratégie

③ S'interroger sur l'articulation des information financières et extra-financières

- Démarche nouvelle à encourager
- Favorable à une insertion dans le document de référence
- Matière évolutive : pas de préconisation quant au contenu

④ Améliorer la communication dans le cadre des émissions de *green bonds*

- Veiller à la transparence de l'information donnée à l'émission et durant la durée de vie de l'obligation



LES POINTS DE VIGILANCE

1. L'information RSE est-elle lisible?
2. La société est-elle cohérente dans ses messages ?
3. Quelle place de la RSE dans la stratégie de la société ?
4. Quelle convergence entre l'information financière et extra-financière ?

1. L'information RSE est-elle lisible ?

- **Le périmètre est-il bien défini ?**
- **Le périmètre est-il le même pour tous les indicateurs ? Si non, pourquoi ?**
- **La société publie-t-elle des objectifs ? Si oui, quelle information donnée sur leur suivi dans le temps ?**
- **La taille des rapports devrait-elle continuer à croître ?**
 - Vers un effort de hiérarchisation des enjeux ?
 - Vers un effort de concision des messages et de sélection des indicateurs ?

2. La société est-elle cohérente dans ses messages ?

- **Quelle application du principe « appliquer ou expliquer » ?**
- **Quel lien entre les risques présentés dans le rapport RSE et la rubrique « facteurs de risque » du document de référence / rapport annuel ?**
- **Quel lien entre le rapport RSE et la section gouvernance ?**
 - Est-ce que la société s'est dotée d'un comité *ad hoc* ?
 - La rémunération des dirigeants est-elle indexée sur des critères RSE ?

3. La RSE entre-t-elle dans la stratégie de la société ?

L'émetteur indique-t-il clairement le lien existant entre RSE et stratégie ?

S'appuyer sur la nouvelle recommandation de l'AMF pour encourager l'émetteur à adopter une présentation lisible et concrète de la façon dont la mise en œuvre de la démarche RSE contribue à la stratégie

Des indices sur la place de la stratégie ?

- Quelle place est accordée à la RSE dans l'édito du dirigeant ?
- L'émetteur publie-t-il un rapport intégré ?
- Si la RSE est présentée dans le rapport RSE comme ayant un rôle central, cela doit ressortir dans les autres chapitres du DR... Un indice : la rémunération du dirigeant est-elle en partie indexée sur des critères RSE ? Le plan stratégique intègre-t-il clairement une composante RSE ?

4. Quelle convergence entre l'information financière et extra-financière ?

La société articule-t-elle information financière et extra-financière ?

- Si oui, le fait-elle dans son document de référence ? (à travers un rapport intégré, des chiffres clés financiers et extra-financiers, *etc.*) ?
- Si non, est-ce un rapport *ad hoc* ?

L'AMF est favorable à une démarche d'intégration plus forte dès lors qu'elle permet aux investisseurs de mieux appréhender la stratégie de création de valeur et la performance globale de l'entreprise :

- Favorable à une insertion dans le document de référence
- Matière évolutive : pas de préconisation quant au contenu (présentation ou référentiel à utiliser)



PREPARER L'AVENIR : LES EVOLUTIONS RECENTES ET A ATTENDRE

Préparer l'avenir

Quelles nouveautés et à quel horizon ?

L'accélération de la prise en compte du sujet tant au niveau français qu'international montre que les initiatives ne manquent pas

□ Application 2016 ou 2017

Dispositif « Grenelle 2 »

- + Loi TECV avec décret d'août 2016
- + Loi sur le gaspillage alimentaire
- + Loi Sapin 2, volet sur la corruption
- + Loi sur le devoir de vigilance

Des textes nationaux revisités et complétés pour 2017

Un sujet de plus en plus international

Mise en place du nouveau dispositif français

De nouvelles exigences nationales en cours

- Directive extra-financière + Orientations à venir à l'été 2017
- Réflexions continues de la COM sur le sujet (nouveau GT lancé sur le DD)
- Discussions au niveau du règlement Prospectus (RSE dans Annexe I ?)
- Travaux sur le climat du FSB (rapport définitif pour publication mi-juin)
- Pas de travaux au sein de l'ESMA, travaux à venir à l'OICV...

Une prise en compte du sujet par les différents acteurs de la place

- Reco. AMF (émetteurs fin 2016, ISR fin 2017)
- Codes de gouvernance (AFEP-MEDEF et MIDDLENEXT abordent la thématique RSE)
- Guides CNCC et IFACI sur le reporting intégré
- Positions d'EUROPLACE sur le RI et les Green Bonds
- Recommandation du Club RSE de l'IFA, etc.

- Transposition de la directive extra-financière (ordonnance pour la transposition prévue dans la loi « Egalité et Citoyenneté ») à venir